

NOUVEAU

# MAITRE-SSE DE MAISON

REF : FC2104



Modalités pédagogiques:

- Approches théoriques et pratiques,
- Mises en situation professionnelle,
- Accompagnement individualisé,
- Formation associant présentiel et distanciel

Taux de réussite en 2021 : 100 %

Taux de débouchés en 2021 : 100 %

INSTITUT MÉDITERRANÉEN DE  
FORMATION, RECHERCHE ET  
INTERVENTION SOCIALE

www.imf.asso.fr

3 SITES DE FORMATION

MARSEILLE • ARLES • AVIGNON

SIÈGE SOCIAL

IMFRIS - 59 Avenue de St Just  
Domaine d'Hippone -  
13013 Marseille  
TÉL : 33 (0)4 91 24 61 10  
MAIL : imfinfos@imf.asso.fr

- En 2003 la fonction de Maître.se de Maison est reconnue et formalisée par l'avenant 285 à la convention collective des Etablissements et services pour personnes inadaptées et handicapées. Avenant qui prévoit l'obligation de suivre une formation reconnue par la CPNE -FP
- Par délibération du 11 Mars 2020 la CPNE- FP prévoit l'inscription au RNCP à France Compétences en 2021

## PROGRAMME

| Nombre d'heures de formation | BLOCS DE COMPETENCE   | COMPETENCES   |
|------------------------------|---|---|
| 70 heures                    | Bloc 1 : <b>Adaptation, qualité et sécurité du cadre de vie</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Contribuer à l'adaptation, à la qualité et à la sécurité du cadre de vie en tenant compte du projet de la personne, du projet d'établissement/de services</li> </ul>   |
| 84 heures                    | BLoc 2 : <b>Accompagnement des personnes</b>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Assurer l'accompagnement des personnes</li> <li>○ Intervenir dans les actes de la vie quotidienne</li> <li>○ Prévenir et gérer les situations problématiques selon les procédures en vigueur dans son établissement/service</li> </ul>   |
| 49 heures                    | Bloc 3 : <b>Participation à l'équipe professionnelle</b>        | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Se positionner comme professionnel.le de l'action sociale/médico-sociale et à ce titre participe à l'équipe pluri-professionnelle</li> <li>○ Assurer les transmissions permettant de garantir la continuité de l'accompagnement et s'appuyant pour cela sur les outils de communication des ESSMS</li> </ul> |

### Nombre d'heures de formation :

- Formation théorique : 203 h et 28 h d'accompagnement à la certification soit 231 heures - 33 jours réparties sur 11 mois
- Formation pratique avec des fonctions de Maître-sse de Maison : sur le lieu d'emploi ou dans le cadre d'un stage (minimum 210h dont une semaine en journée)

Possibilités de parcours partiel (cf tableau des dispenses)

Blocs 2 et 3 communs aux Surveillant-e-s de Nuit

### Les épreuves de certification : Chaque bloc est évalué et certifié séparément

- Bloc 1 en fin de 1er semestre : validation du SST et de l'HACCP et une étude de cas présenté devant un jury
- Bloc 2. : Validation (dernier trimestre de formation) : avec présentation d'un écrit synthétique de l'analyse d'une situation et un entretien oral devant un jury
- Bloc 3 : Validation en fin de formation avec présentation d'une fiche synthétique présentant le lieu de formation pratique et un dossier de preuves professionnelle et un entretien oral.